

④

14^{ème} SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
31 Mai – 18 Juin 2010, Palais des Nations à Genève

**DECLARATION conjointe des organisations ci-après :
OCAPROCE International, Al-Hakim Foundation, Indian Council of South America and
CRED.**

Sur le Point 6 de l'ordre du jour sur l'UPR-Reports sur l'Angola

**Présentation par: Mme Micheline Makou Djouma,
Présidente, Représentante principale de OCAPROCE International
auprès de l'Office des Nations Unies à
Genève, New York et Vienne**

Genève le 10 juin 2010

Monsieur le Président,

OCAPROCE et ses partenaires ont examiné attentivement les trois rapports ayant trait à l'Examen Périodique Universel de l'Angola ainsi que le Compte rendu de la TROIKA.

Comme l'a bien souligné le Rapport de Synthèse du Groupe de Travail, chargé de soumettre, le compte-rendu final à l'appréciation du Conseil, OCAPROCE International, Al HAKIM Foundation, Indian Council of South America et CRED, se réjouissent de tous les résultats positifs constatés dans ces dits rapports.

Nous notons les recommandations des Etats, adressées au gouvernement de l'Angola, de même, les observations pertinentes, qui nous préoccupent aussi notamment, celles relatives à l'enseignement primaire en Angola, mais nous retenons que l'accès des filles à l'école était encore fortement entravé par des préjugés sociaux..

OCAPROCE se réjouit de tous les engagements pris par l'Angola dans ces dits rapports, et l'encourageons à poursuivre ses efforts pour la recherche de solutions au développement de ce pays qui a souffert des guerres civiles, notamment la mise en œuvre des engagements pris.

Nous exhortons le gouvernement angolais au renforcement de la promotion et la protection des droits des Femmes et des Enfants. Nous sommes très préoccupés par la violence familiale, la violence sur les enfants et les questions de la traite des personnes, en particulier les femmes et des filles, de l'exploitation sexuelle et de la prostitution des enfants.

Félicitons, le gouvernement de l'Angola pour tous les efforts accomplis, dans le domaine de la promotion des Droits de l'Homme, en particulier les droits des femmes et des enfants, ainsi que sa participation constructive à l'Examen Périodique Universel du Conseil des Droits de l'Homme, et souhaitent que ce pays maintienne ce cap.

Encourageons ce pays qui envisage de signer le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention contre la torture, à poursuivre ses efforts vers les engagements pris. Saluons à cet effet, le progrès réalisé en termes de promotion de l'égalité de sexes et d'émancipation des Femmes en Angola. **Mais beaucoup reste à faire.**

Nous rappelons au gouvernement Angolais, sur l'importance de ratifier les autres instruments internationaux relatifs aux Droits des femmes restants ainsi que la mise en œuvre effective des droits économiques, sociaux et culturels des femmes et des enfants dans ce pays.

projet
Invitons la Communauté internationale, a soutenir ce pays a poursuivre son développement.
Je vous remercie M. le Président.